Objet : Versement Taxe d'Apprentissage 2022
P. J : Plaquette de présentation et bordereau de promesse de don

À Hossegor, le 25 janvier 2022

Madame, Monsieur,

La **Fédération Française de Surf** s'engage depuis plus de 20 ans dans la formation « aux métiers du surf » par la voie de la formation continue et/ou de l'alternance, ainsi ce sont **plus de 1000 surfeurs et surfeuses** qui ont pu intégrer notre organisme de formation.

Dans cette logique, nous dispensons chaque année plusieurs formations fédérales dont :

> Le **Brevet d'Entraîneur de Club**, forme aux bases de l'entrainement ainsi qu'au perfectionnement des jeunes compétiteurs.

> La **Formation Handi Surf**, avec l'**"Association Nationale Handi Surf**, forme et sensibilise les moniteurs de surf aux personnes en situation de handicap.

> La **Formation Surf Santé**, avec l'**Association Nationale Surf Santé**, forme et sensibilise les moniteurs de surf à l'encadrement, à l'accueil et à l'accompagnement des personnes atteintes de pathologie ou maladie chronique.

En sa qualité d'employeur, votre entreprise devra bientôt s'acquitter de la contribution à la « **taxe d'apprentissage** » : celle-ci est un impôt obligatoire dû par les entreprises, destiné à favoriser le développement de l'enseignement technologique et professionnel.

La loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 a imposé à toute personne ou société exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale qui emploie un ou des salariés, le versement d'une taxe égale à 0,5 % de la masse salariale de l'année civile précédente.

Vous aussi, soutenez-nous en œuvrant pour l'insertion professionnelle de ces jeunes sportifs, en leur permettant de concilier **TRAVAIL et PASSION** !

Vous trouverez ci-joint la **plaquette de présentation** de la Fédération Française de Surf et de ses formations, accompagnée d'un **bordereau de promesse de don**, avec les coordonnées de notre établissement à mentionner sur votre déclaration auprès de votre organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA).

Dans l'attente d'une réponse qui nous l'espérons sera positive, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos très sincères salutations.

Affaire suivie par : Service ADMINISTRATIF
05 58 43 55 88 ou contact@surfingfrance.com

Jacques LAJUNCOMME
Président de la Fédération Française de Surf